

Participation de la communauté à la distribution

Acteurs clés

Il est important de connaître les rôles et responsabilités des principaux acteurs participant aux différentes étapes des distributions de produits de base. Dans la plupart des cas, les acteurs clés sont les suivants :

- Personnes concernées : personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, rapatriés, communautés d'accueil ou autres destinataires potentiels de l'aide.
- Organisme distributeur : organisme, ONG ou tout autre type de partenaire effectuant la distribution.
- Organisation donatrice ou contributrice : organisme contribuant à la distribution par des stocks, des fonds ou tout autre type de soutien.
- Autorités gouvernementales : autorités locales ou nationales couvrant la zone d'intervention.
- Groupe : organe de coordination qui peut aider à l'organisation de l'intervention.

Les rôles et responsabilités de chacun de ces acteurs clés peuvent comprendre :

Acteur	Rôles et responsabilités
Personnes concernées	• Assistance à la planification de la distribution. • Aide au repérage des personnes exposées à des risques. • Mise en place de comités avec une représentation adéquate des femmes. • Partage d'informations sur les préoccupations spécifiques des différents groupes. • Diffusion d'informations sur les produits de base ainsi que sur le processus et le système de distribution. • Maintien de l'ordre sur le site de distribution et autres travaux occasionnels pour les activités liées à la distribution. • Assistance en faveur des membres vulnérables de la population déplacée.
Organisme de distribution	• Mise en place du site de distribution et des processus liés à la distribution. • Diffusion d'informations aux populations concernées. • Gestion et distribution équitable des produits de base de secours en utilisant le système de distribution approprié. • Participation, inclusion, sécurité et redevabilité dans le processus de distribution. • Suivi sur place des processus de distribution. • Rapports sur la qualité, la quantité et l'impact des distributions de produits de base.
Organisation donatrice ou contributrice	• Déplacement de stocks sur le terrain pour la distribution (le cas échéant). • Mise à disposition de fonds ou d'autres types de soutien pour l'intervention. • Conseils sur des questions techniques, le cas échéant, par exemple orientations en matière de protection. • Suivi du programme de distribution et établissement de rapports pour les donateurs et les gouvernements, le cas échéant.

Acteur	Rôles et responsabilités
Autorités gouvernementales	• Sécurité et création d'espaces sûrs pour la distribution. • Création de listes initiales de bénéficiaires en consultation avec les communautés (le cas échéant). • Accès libre et sûr du personnel de secours aux bénéficiaires et des bénéficiaires à l'aide. • Consultations sur la mise en place, l'approche et le processus de distribution. • Autorisations pertinentes.
Groupes	• Coordination de la distribution et soutien en vue de capacités supplémentaires si nécessaire. • Promotion de l'accès. • Réception et examen des rapports de distribution. • Gestion de l'information • Création d'espaces de coordination intersectorielle.

Adapté du groupe des abris

Comités de distribution

Pour assurer l'intégration de la population concernée au processus et garantir que sa participation est efficace et effective, une bonne pratique s'est avérée être la création de comités de distribution. Les comités de distribution ont tendance à mieux fonctionner dans des environnements stables, ils doivent dans l'idéal refléter la proportion d'hommes et de femmes dans la population, et tous les groupes de population doivent être représentés. Les comités peuvent se réunir avant et après les distributions, toutes les questions liées à la distribution doivent être discutées librement au sein du comité et portées à l'attention de l'organisme concerné. Ces comités servent de lien entre l'organisme chargé de la distribution et la population concernée, en contribuant à :

- Contenir des attentes irréalistes.
- Garantir une compréhension globale des procédures et des restrictions.
- S'assurer de la réception de la rétroaction de la communauté ou de la population du camp sur toutes les questions liées à la distribution.

Aspects relatifs à la protection

L'intégration de la protection signifie que les organisations distributrices, les partenaires, les tiers employés et toutes les autres entités associées à la distribution mènent leurs activités de manière à préserver les personnes de la violence, de la contrainte, de la privation et de la discrimination.

L'organisation distributrice doit faire tout son possible pour intégrer la protection dans chaque partie du processus de distribution, en incluant les quatre éléments clés de l'intégration de la protection, qui comprennent :

1. Éviter de causer du tort et accorder la priorité à la sécurité et à la dignité.
2. Garantir un accès significatif.
3. Travailler conformément au principe de redevabilité.
4. Promouvoir la participation et l'autonomisation.

Une approche fondée sur la protection doit être incluse dans la planification de la logistique de la distribution afin de promouvoir et de souligner l'importance de l'impartialité et de la non-discrimination pour assurer une distribution réussie et fiable. Tous les membres de l'équipe ont un rôle à jouer pour garantir la sécurité, la dignité et l'intégrité des personnes lors de la distribution de l'aide. La coordination, l'équité et la planification sont cruciales pour répondre à leurs besoins spécifiques et valeurs culturelles, au contexte physique et à la nécessité de préserver l'environnement.

La liste suivante doit être considérée comme un résumé :

- Les heures de distribution sont sûres pour que les bénéficiaires puissent se rendre au point de distribution et rentrer chez eux sans s'exposer à d'autres préjudices.
- L'emplacement physique de la distribution est facilement accessible en toute sécurité et est en particulier protégé contre le risque ou la menace de violence sexiste et d'attaques de groupes armés.
- Les distributions de produits de base sont conçues de manière à respecter et à intégrer les pratiques culturelles et religieuses.
- La méthode de distribution des produits de base est conçue pour préserver la sécurité et la dignité.
- Options de livraison à domicile de matériaux d'abri/d'articles non alimentaires pour les personnes vulnérables (par exemple personnes handicapées qui ne peuvent pas accéder au point de distribution, personnes âgées, ménages dirigés par des enfants, etc.) ou systèmes par lesquels des représentants peuvent collecter les colis d'aide en leur nom.
- Les produits de base sont emballés de manière à éviter toute blessure ou charge pour les bénéficiaires. Les articles distribués ne doivent pas être de trop grande taille ou d'un poids excessif, et doivent être faciles à manipuler pour des personnes âgées ou handicapées.
- La fourniture d'articles non alimentaires supplémentaires essentiels à l'hygiène personnelle, à la dignité et au bien-être, y compris les protections hygiéniques destinées aux femmes et aux filles, est conforme aux traditions culturelles et religieuses.
- Les mécanismes de dépôt de plaintes et le suivi de celles-ci font partie intégrante des plans de distribution.